

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 16 décembre 2024

#### **OBJET :**

**Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : M. LAURENT**

Délibération n°8

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, notamment en son article 34, dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante.

Il appartient donc au Conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus.

Considérant la mutation le 1<sup>er</sup> novembre dernier d'un agent, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, en charge de l'entretien des espaces verts communaux, et vu la nécessité de disposer d'un agent en capacité d'assurer des missions d'exécution dans le domaine de l'entretien des espaces verts, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet ;

Vu la mise en place d'un Relais Petite Enfance mutualisé entre les villes d'Essey les Nancy, Saint Max et Malzéville à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, et dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, il est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet en vue d'élaborer et de développer les animations à destination des enfants et des parents ;

L'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique autorise les collectivités à recruter des agents contractuels lorsque la nature, les fonctions ou les besoins des services le justifient, sous réserve toutefois qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions et selon la procédure définie par les dispositions du code général de la fonction publique :

Aussi, considérant la mutation le 1<sup>er</sup> novembre dernier du Directeur du pôle Moyens Généraux et au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire territorial, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet ouvert aux contractuels sur la base de l'article L.332-8 2°, pour

une durée de 3 ans, renouvelable une fois, dont la rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, en référence à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

Enfin, considérant la nécessité pour la ville d'Essey-lès-Nancy de disposer d'un agent en capacité de participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique relative au domaine de l'animation et de la jeunesse et tenant compte de la nécessité de disposer d'une expérience significative dans les domaines du management, de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et du pilotage d'une délégation de service public, il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet et de permettre le recrutement d'un contractuel, sur la base de l'article L.332-8 2°, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois, bénéficiant d'une expérience déterminante et significative sur des missions similaires, dans l'hypothèse d'une inadéquation des candidatures de fonctionnaires à ce poste. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, en référence à un emploi de catégorie A par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement,

Considérant, enfin :

- le départ d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en charge de l'entretien des espaces verts,
- le départ d'un attaché principal en charge de la direction du Pôle moyens généraux,
- le départ d'un attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de procéder :

- à la création :
  - d'un poste à temps complet d'adjoint technique territorial ;
  - d'un poste à temps complet d'adjoint d'animation territorial ;
  - de 2 postes d'attaché à temps complet ouverts aux contractuels et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les avenants au contrat
  - d'approuver le tableau des effectifs annexé au présent projet de délibération

Il est précisé que les crédits nécessaires à la modification du tableau des effectifs sont disponibles au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget primitif 2025.

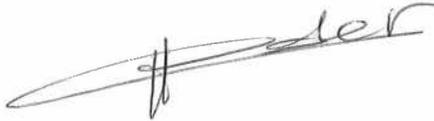
## DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 19 décembre 2024.

**Pour extrait**

**La secrétaire de séance,**



**Nadine CADET**



**Le Maire,**



**Michel BREUILLE**

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE ARRONDISSEMENT DE NANCY CANTON DE SAINT-MAX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice : 29
- Nombre de présents : 22
- Nombre de votants : 28
- Convocation du Conseil municipal le : 5 décembre 2024
- Convocation distribuée le : 5 décembre 2024
- Affichage de la liste des délibérations le : 20 décembre 2024
- Affichage du procès-verbal le : 28 février 2025

#### PRÉSENTS

- M. LAURENT, Mme CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, Mme SCHINDLER, M. ROSSIGNON, Mme DROUVILLE, Adjoints.

- M. BRUNE, M. BOURGUIGNON, Mme LOZINGUEZ, M. GONCALVES, M. KOENIG, M. VOIDIER, M. HOFFER, Mme MALARY, M. PERRI, Mme CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, M. RIFF, Conseillers municipaux.

#### POUVOIRS

- M. Gilles SAPISTEIN à M. Pascal LAURENT
- Mme Isabelle BLONDELET à M. Michel BREUILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à M. Gille BOURGUIGNON
- Mme Gaëlle BARDOUL à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Aurore DEL MANCINO à Mme Marie LOZINGUEZ
- Mme Aïcha MENZRI à Mme Brigitte SCHINDLER

#### ABSENT

- M. Kamal EL JAOUHARI

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE

- Mme Nadine CADET

Pour extrait

La secrétaire de séance,



Nadine CADET



Le Maire,



Michel BREUILLE